

Initiatives ministérielles

ducteurs qui ont rencontré le Comité permanent de l'agriculture.

Le député a parlé de l'inclusion d'un amendement concernant la Commission canadienne du blé. Cette commission nous a fait parvenir une lettre dans laquelle elle a indiqué son appui au projet de loi C-54 tel que proposé par le comité dans son rapport à la Chambre. Je dépose cette lettre comme preuve de son appui au projet de loi.

Nous avons tout tenté pour que le projet de loi C-54 demeure général et qu'il n'empiète d'aucune façon sur les mesures législatives permettant aux offices de commercialisation et à la Commission canadienne du blé d'assumer leurs fonctions au nom des producteurs. Même si le comité a rejeté la décision du président portant sur l'inclusion de cet amendement en particulier, nous pensons qu'il fallait que les producteurs canadiens de blé se voient imposer des prélèvements de façon à leur permettre, ainsi qu'à d'autres groupes du Canada, de disposer de fonds pour promouvoir leurs produits, et c'est là le but du projet de loi. Il s'agit d'une mesure habilitante que nous avons voulu garder générale et simple pour qu'elle n'empiète pas sur les autres aspects des offices de commercialisation du Canada.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi faire une ou deux observations. Comme certains des députés qui ont pris la parole avant moi, j'ai hâte d'entendre vos commentaires sur la façon dont le projet de loi C-54 a été traité par le comité. Je ne fais pas partie de cette Chambre depuis aussi longtemps que bon nombre de députés. J'ai toujours pensé que lorsqu'un projet de loi était renvoyé à un comité, il devait être traité tel quel, qu'il était impossible, à cette étape, de revenir à la loi-cadre et de la modifier. Pourtant, le gouvernement a présenté certains amendements de ce genre à l'étape de l'étude en comité, et j'ai hâte d'entendre vos commentaires là-dessus.

Comme un député l'a souligné, le projet de loi n'a pas été réimprimé. Personnellement, je ne pense pas que ce soit juste. Je m'exprime peut-être mal, mais il y a beaucoup de gens qui ne peuvent vraiment pas assister aux travaux du comité et qui ne les ont pas suivis d'aussi près qu'ils l'auraient pu ou voulu. Ils ont hâte de voir à quoi ressemblera le projet de loi réimprimé, quand il reviendra à la Chambre à l'étape du rapport. Aujourd'hui, on ne dispose pas d'une version réimprimée. Comme je l'ai dit,

j'ai hâte de voir ce qu'on entend faire à ce propos, en ce qui concerne le projet de loi C-54.

M. le Président: La question a été soulevée il y a quelques minutes par le député de Mackenzie, le député d'Algoma l'a commentée, de même que les députés de Elgin et de Prince Edward—Hastings. Je veux préciser dès le départ que peu importe ce qui a été fait, c'est le comité qui l'a fait, pas le gouvernement. Il importe, à mon avis, de garder cela à l'esprit.

J'avais reçu préavis de la question et je suis très reconnaissant aux députés d'avoir pris la peine de me faire savoir au préalable de quoi il retournait. Je m'efforcerai de rendre ma décision après 15 heures.

Je tiens à remercier tout les députés qui ont pris la parole ces dernières minutes pour leur contribution.

M. Cooper: Monsieur le Président, étant donné qu'il vous faudra du temps pour étudier les arguments présentés et rendre votre décision, je crois que vous constaterez que la Chambre est prête à passer immédiatement à l'examen du projet de loi C-33, ce qui vous laisserait le temps nécessaire.

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire dont la contribution m'a été très utile.

* * *

LOI SUR LE CABOTAGE**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-33, Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage, dont le Comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Angus: Monsieur le Président, nous n'avons appris que vers 17 h 15 hier que le projet de loi C-33 serait inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Par conséquent, nous n'avons pas pu présenter nos propositions d'amendement selon la procédure normale. J'ajoute qu'il y a eu des discussions entre les partis d'opposition et le gouvernement.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer aujourd'hui nos propositions d'amendement.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.